



COMMUNE DE PRÉVONLOUP
Municipalité

Préavis n° 06-2022
au Conseil général

Budget 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2023.

Le budget de la commune de Prévonnoloup se présente comme suit :

Total des charges	CHF	663'976.80
Total des revenus	CHF	627'364.00
Prélèvement sur réserves	CHF	0.00
Attribution fonds affectés	CHF	0.00
Amortissements	CHF	40'000.00
Excédent de charges	CHF	36'612.80

Le budget prend en compte notre augmentation de population, le chiffre de 215 habitants (31.12.2021) est maintenant utilisé pour toutes les charges qui se paient à l'habitant, pour mémoire nous étions à 202 habitants pour le budget 2022, cela représente une augmentation d'environ 6%.

1. Administration :

Adaptation du traitement de la municipalité (préavis 05-2022), un amendement sera déposé par la municipalité en cas de refus du préavis 05-2022.

2. Finances :

21 - impôts – Revenus : Le montant des revenus d'impôts a été adapté à la hausse, nous restons toutefois prudents en restant en dessous des revenus 2021.

3. Domaines et bâtiments

352 – Collège : Adaptation des prix de l'énergie, +40% pour l'électricité et +30% pour le gaz pour un total de 5'060.00 CHF.

Adaptation des traitements pour donner suite au préavis 03-2022 (32.00 CHF/heure au lieu de 28.00 CHF).

4. Travaux

43 - Routes – Charges : Un montant de 30'000.00 CHF est prévu pour le premier amortissement, il dépendra du bouclage du préavis 01-2020, lors de la finalisation du présent préavis nous attendons toujours le traitement du dossier par la DGMR et le retour de leur subvention, les subventions ECA et AF sont reçues. Si le dossier ne peut pas être clôturé sur les comptes 2022, le premier amortissement sera décalé en 2024.

44 – Parcs, promenades, cimetière : Adaptation des traitements pour donner suite au préavis 03-2022 (32.00 CHF/heure au lieu de 28.00 CHF).

5. Instruction publique et cultes

51 - Enseignement primaire - Charges : Le budget AISMLE prévoit une augmentation de 8'161.20 CHF réparti de la manière suivante :

- Primaire : +305.51 CHF (-1 élève)
- Secondaire : +4'154.44 CHF (+1 élève)
- Transports : +1'292.40 CHF (+0 élève)
- UAPE : +2'408.85 CHF (+933 heures utilisation)

Les chiffres s'expliquent par une plus-value de 2.55% sur le budget scolaire, 0,4% sur le parascolaire et une utilisation supplémentaire de 933 heures UAPE, le reste est dû à l'augmentation de notre nombre d'habitants (50% de la répartition des charges), le nombre d'élèves reste stable.

6. Police

Aucune remarque

7. Sécurité sociale :

72 – Prévoyance sociale – Charges : Augmentation de la facture de la cohésion sociale, calcul de celle-ci influencée par le montant des recettes conjoncturelles 2021 (droits de mutations et gains immobiliers), cohésion sociale sans les prélèvements conjoncturels 68'389.00 CHF.

8. Services industriels :

81 - Service des eaux – Charges : Un montant de 10'000.00 CHF est prévu pour le premier amortissement, comme pour le point 43 Routes, il dépendra du bouclage du préavis 01-2020.

Le Conseil général de Prévonloup,

- vu le préavis municipal n° 06-2022,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- ouï le rapport de la commission de gestion,

décide

- d'approuver le budget 2023 tel que présenté.

Le municipal responsable : Alain Michel

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Alain Michel

La secrétaire :



Marie Rossier

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	91 608.00		89 269.50		82 004.61	150.00
10	Autorités	26 600.00		23 600.00		23 625.56	150.00
101	Conseil communal	3 600.00		3 600.00		4 092.00	
102	Municipalité	23 000.00		20 000.00		19 533.56	150.00
11	Administration	62 965.50		63 750.50		56 460.05	
15	Affaires culturelles, loisirs	2 042.50		1 919.00		1 919.00	
2	FINANCES	113 799.00	504 434.00	102 836.00	458 498.00	288 326.52	614 366.99
21	Impôts	3 150.00	370 400.00	3 700.00	339 800.00	4 347.28	438 435.99
22	Service financier	110 649.00	134 034.00	99 136.00	118 698.00	146 979.24	175 931.00
23	Amortissements, réserves non ventilées					137 000.00	
3	DOMAINES ET BATIMENTS	30 660.00	42 880.00	25 400.00	42 880.00	33 835.67	53 085.05
31	Terrain		7 000.00		7 000.00		7 025.05
32	Forêts	3 200.00	2 000.00	3 700.00	2 000.00	2 589.10	15 230.00
35	Bâtiments communaux	27 460.00	33 880.00	21 700.00	33 880.00	31 246.57	30 830.00
351	Abri P.C.	710.00	5 400.00	650.00	5 400.00	545.25	3 000.00
352	Collège	26 750.00	26 080.00	21 050.00	26 080.00	30 701.32	25 430.00
353	Hangar de voirie		2 400.00		2 400.00		2 400.00
4	TRAVAUX	87 700.00	33 400.00	84 687.00	30 187.00	59 614.57	33 161.30
43	Routes	41 000.00		41 000.00		13 334.13	
44	Parcs, promenades, cimetières	5 300.00		4 300.00		5 178.74	
45	Ordures ménagères et déchetterie	27 000.00	19 000.00	25 700.00	16 500.00	24 226.40	19 673.25
46	Réseaux d'égouts, d'épuration	14 400.00	14 400.00	13 687.00	13 687.00	16 875.30	13 488.05
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	143 557.20		135 831.75		124 519.05	31 187.10
51	Enseignement	136 454.10		129 292.90		117 905.35	
54	Orientation professionnelle	300.00		268.85		384.45	
58	Temples et cultes	6 803.10		6 270.00		6 229.25	31 187.10
6	POLICE	27 510.00	1 250.00	26 025.00	1 250.00	26 638.30	11 135.00
60	Administration						6 010.00
61	Corps de police	16 510.00		15 653.00		17 348.00	3 219.00
62	Contrôle des habitants	800.00	1 250.00	800.00	1 250.00	623.40	1 906.00

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
65	Défenses contre l'incendie	6 545.00		6 057.00		5 349.05	
66	Protection civile	3 655.00		3 515.00		3 317.85	
7	SECURITE SOCIALE	111 642.60		95 903.60		99 745.60	1 994.00
71	Service social	21 809.60		20 563.60		25 791.60	
72	Cohésion sociale cantonale	89 833.00		75 340.00		73 954.00	1 994.00
8	SERVICES INDUSTRIELS	57 500.00	45 400.00	57 000.00	45 400.00	45 025.90	45 025.90
81	Service des eaux	57 500.00	45 400.00	57 000.00	45 400.00	45 025.90	45 025.90
	<i>Total</i>	663 976.80	627 364.00	616 952.85	578 215.00	759 710.22	790 105.34
	<i>Excédent</i>	36 612.80		38 737.85			30 395.12